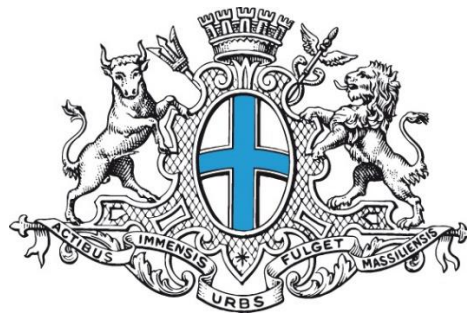




38^{ème} édition CHALLENGE NATIONAL GROUPE BPCE SPORTS

VOILE

du 17 au 20 octobre 2025





Le Comité d'organisation a le plaisir de vous présenter le :

**CHALLENGE NATIONAL
GROUPE BPCE SPORTS
VOILE**

Du 17 au 20 octobre 2025 à Marseille

Forfait : 4.100 € sur une base de 7 équipiers,

Arrivée vendredi 17 octobre à partir de 9 heures

Départ lundi 20 octobre à partir de 16 heures

Location d'un Grand Surprise, restauration et hébergement compris

Hébergement : STAYCITY APARTHOTELS Marseille Centre Vieux Port - 4 place Pierre BERTAS, 13 001 MARSEILLE

Appartement de 2 pièces avec kitchenette pour 4 personnes : 2 lits simples en chambre et 2 lits simples dans le salon

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION
30 avril 2025**



DEROULEMENT DU WEEK-END
(sous réserve de modification en fonction
de l'organisation des régates)

Vendredi 17 octobre 2025

A partir de 9h00 Accueil, inventaire des bateaux,
Et jusqu'à 18h00 Inscription des équipages
Récupération des instructions de courses

19h00 : Réunion des skippers

19h30 : Pot d'accueil offert par le Groupe BPCE SPORTS

20h00 : Dîner

Soirée dansante

Samedi 18 octobre 2025

Dès 7h30 : Petit déjeuner

8h30 : Finalisation des inscriptions

9h00 : Briefing des skippers
Distribution des pique-niques

10h00 : Mise à disposition sur l'eau

19h00 : Apéritif

20h00 : Dîner et Prise de parole des sponsors

Soirée dansante





Dimanche 19 octobre 2025

- Dès 7h30 : Petit déjeuner
- 9h00 : Briefing des skippers
Distribution des pique-niques
- 10h00 : Mise à disposition sur l'eau
- 19h30 : Apéritif puis Dîner
- Soirée dansante

Lundi 20 octobre 2025

- Dès 7h30 : Petit déjeuner
- 9h00 : Briefing des skippers
Distribution des pique-niques
- 9h30 : Mise à disposition sur l'eau
- 15h00 : Remise des prix



PRESTATIONS

Forfait : 4.100 Euros

Nos prix comprennent :

- Le séjour avec petit déjeuner en résidence hôtelière du vendredi 17 octobre 17h00 au lundi 20 octobre 2025 (STAYCITY VIEUX PORT)
- Les repas du midi et du soir ainsi que les animations.
- Les serviettes et les draps dans les chambres.
- Le bateau.

Nos prix ne comprennent pas :

- La journée d'entraînement du vendredi 17 octobre
- Les licences FFV (obligatoire)
- L'adhésion Groupe BPCE Sport (obligatoire)
- Les assurances complémentaires de rachats de caution (conseillées)



IMPORTANT

LIMITATION D'INSCRIPTION

La capacité d'accueil étant de 17 bateaux, les organisateurs se réservent le droit de donner priorité au plus grand nombre d'entité du Groupe.

En conséquence, le comité d'organisation pourra être amené à limiter les inscriptions pour les entités du groupe présentant le plus grand nombre d'engagés.

ADHESION GROUPE BPCE SPORTS

Les responsables d'équipe sont invités, dès leur inscription, à demander leur adhésion pour l'année 2025 auprès de leur secrétaire régional Groupe BPCE Sports pour tous leurs équipiers.

Les concurrents dont l'adhésion n'est pas valide ne seront pas autorisés à naviguer.

LOCATION DES BATEAUX et CAUTIONS

Les contrats de location des bateaux sont établis au nom des équipages qui s'engagent à signer le contrat de location auprès du loueur et à lui verser concomitamment une caution de 3600 € (sous réserve de modification contractuelle) en 2 chèques de 1600€ et 2000€.



INSCRIPTION

REEMPLIR LE FICHER EXCEL JOINT Inscription Challenge Voile 2025

le transmettre à sebastien.commin@bpce.fr / christine.carlo@ceidf.caisse-epargne.fr
emmanuel.bruyelle@ceidf.caisse-epargne.fr

Pour des accompagnateurs éventuels ou un équipier supplémentaire (> 7), le prix d'inscription est fixé à **250 €/personne**.

Virement à établir avec le libellé "**Groupe BPCE Sports - Voile 2025**"

Coordonnées bancaires de GROUPE BPCE SPORTS
DOMICILIATION CE AQUITAINE POITOU CHARENTES
BIC : CEPAFRPP333
IBAN : FR7613335003010800404189284
RIB : Code Banque 13335 Code Guichet 00301 Compte 08004041892 Clé 84

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 30/04/2025

**Votre inscription sera validée uniquement si le règlement y est joint.
RAPPEL : Le nombre de bateau étant limité à 17, le comité
d'organisation pourra être amené à limiter les inscriptions.**

N.B : en cas d'ANNULATION de participation d'un équipage, le remboursement total de la somme réglée pourra être effectué jusqu'au 30 JUIN 2025 au plus tard, sans réserve.

Au-delà du 30 juin 2025, les règlements effectués seront considérés comme acquis à l'organisation du CHALLENGE VOILE BPCE 2022.



COMITE D'ORGANISATION

TRESORIER DU CHALLENGE

Sébastien COMMUN – 06 37 10 73 65 – sebastien.commin@bpce.fr

MEMBRES DU COMITE D'ORGANISATION

Emmanuel BRUYELLE – 06 63 18 72 43 – emmanuel.bruyelle@ceidf.caisse-epargne.fr

Christine CARLO – 06 29 98 43 11 – christine.carlo@ceidf.caisse-epargne.fr